

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

2e ÉDITION – 4 OCTOBRE 2026 – COQUELLES

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 1 – Organisation

La Corrida du Tunnelier est organisée par le Blanc Nez Triathlon à Coquelles. L'organisateur peut modifier les horaires, le parcours ou annuler tout ou partie de la manifestation si la sécurité des participants l'exige.

ARTICLE 2 – Épreuves

Les distances, horaires, catégories et années de naissance sont celles publiées par l'organisation. Le tableau des courses fait partie intégrante du présent règlement.

Course	2021-2023	Distance	Heure de départ	Prize money
babys	2021-2023	400 m	9h00	
Eveils	2018-2020	800m	9h15	
Poussins	2016-2017	1500 m	9h30	
Benjamins / benjamines	2014-2015	3000 m	9h45	1er H/F bon cadeau 2ème et 3ème H/F lot
Minimes	2012-2013	3000 m	9h45	1er H/F bon cadeau 2ème et 3ème H/F lot
Apéro run	À partir de 2015	1 ou 2 boucles 3000 m	10h15	
Marche	A partir de 5 ans	5000 m	10h16	
Corrida	A partir de la catégorie	10 km	11h45	Récompense 1er /2ème / 3ème Hommes et Femmes En chèque cadeau

ARTICLE 3 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme Chronopale.

Pour participer aux épreuves chronométrées, chaque concurrent majeur devra présenter :

- soit une licence FFA Compétition en cours de validité ;
- soit une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) valide à la date de l'épreuve.

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

Pour les participants mineurs, les dispositions réglementaires en vigueur (questionnaire de santé, certificat médical si nécessaire et autorisation parentale) s'appliquent.

Les épreuves Marche et Apéro Run (Family Pub) sont ouvertes à tous et ne nécessitent ni PPS ni licence FFA.

ARTICLE 4 – Dossards

Le retrait des dossards est effectué aux dates communiquées par l'organisation.

Le dossard est personnel, incessible, non échangeable et doit être porté sur la poitrine, visible, non plié et non masqué.

Tout dossard cédé à un tiers entraînera la disqualification des personnes concernées.

Les concurrents porteront à un pied la puce fournie par l'organisation à rendre impérativement à l'organisation même en cas d'abandon sous peine de facturation de 5€

ARTICLE 5 – Déroulement

Les concurrents doivent respecter le parcours balisé ainsi que les consignes des bénévoles, signaleurs et de la direction de course.

Les accompagnateurs à vélo, rollers, trottinettes ou avec un animal ne sont pas autorisés.

Les participants s'engagent à respecter les autres concurrents, les bénévoles, les riverains et l'environnement.

Tout abandon devra être signalé à un membre de l'organisation.

ARTICLE 6 – Sécurité

Une assistance médicale est présente pendant toute la manifestation.

Les secouristes et le médecin de l'épreuve sont seuls habilités à décider de l'arrêt ou de l'évacuation d'un concurrent.

L'organisation peut arrêter un participant si son état de santé ou son allure compromet sa sécurité ou celle du dispositif.

ARTICLE 7 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Chronopale.

Toute fraude, échange de dossard ou raccourci entraînera une disqualification.

Les résultats officiels seront publiés sur le site de Chronopale.

Toute réclamation devra être déposée dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

ARTICLE 8 – Responsabilité et assurances

Chaque participant prend le départ sous son entière responsabilité.

L'organisateur est couvert par une assurance multirisque .

Les participants sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

accident.

Les objets personnels, vêtements et effets déposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 9 – Ravitaillement

Le ravitaillement d'arrivée est réservé aux participants.

Les gobelets et déchets devront être déposés dans les zones prévues à cet effet.

Une barrière horaire pourra être appliquée sur le 10 km afin de garantir la sécurité du dispositif.

ARTICLE 10 – Récompenses

Les récompenses sont attribuées selon les catégories annoncées par l'organisation.

Sauf mention contraire, elles ne sont pas cumulables.

Les récompenses devront être retirées le jour même.

ARTICLE 11 – Droit à l'image et RGPD

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'utilisation de son image, de sa voix et de son nom pour les supports de communication de l'épreuve.

Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de la manifestation, conformément au RGPD.

ARTICLE 12 – Annulation / Force majeure

En cas de force majeure, d'intempéries, de décision préfectorale ou municipale, ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation pourra modifier le parcours, retarder les départs ou annuler l'épreuve.

Les modalités de remboursement applicables seront celles précisées lors de l'inscription.

Adeorun propose en option une adhésion à une assurance (9% du prix de l'inscription) à tout coureur.

ARTICLE 13 – Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Tout cas non prévu sera tranché sans appel par le directeur de course.